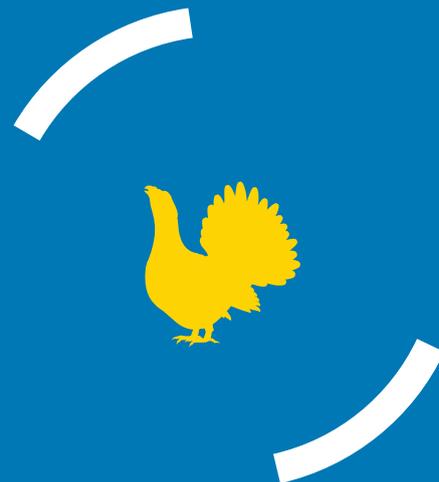




La Stratégie Régionale pour la **Biodiversité** du Grand Est **2020-2027** Orientations stratégiques

TABLE DES MATIÈRES



01 **SOMMAIRE**

02 **LA STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ :
DU GLOBAL AU LOCAL**

LA BIODIVERSITÉ MONDIALE EN DÉCLIN

AGIR DU GLOBAL AU LOCAL

UNE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA BIODIVERSITÉ

03 **LE GRAND EST, UNE RÉGION RICHE DE SA BIODIVERSITÉ**

08 **LA MÉTHODE : UNE STRATÉGIE CO-CONSTRUITE**

UNE STRATÉGIE COLLECTIVE QUI ENGAGE TOUS LES ACTEURS

UN PROCESSUS DE CONCERTATION LARGE

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

12 **LES DÉFIS À RELEVER POUR LA BIODIVERSITÉ**

34 **MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE**

**SUIVI DYNAMIQUE DE LA STRATÉGIE
RÉGIONALE BIODIVERSITÉ**

La Stratégie Régionale Biodiversité du global au local

LA BIODIVERSITÉ MONDIALE EN DÉCLIN



L'érosion de la biodiversité est un phénomène global. Elle atteint un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité. La disparition de milieux naturels et l'extinction des espèces impactent d'ores et déjà la population humaine.

Les messages de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) nous alertent sur le fait que « La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégradent plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier. »

Un million d'espèces sont menacées. Le taux d'extinction des espèces sans précédent dans l'histoire de l'humanité, et qui s'accélère. Au niveau régional, cette 6ème extinction de masse se traduit par la perte de 13% des oiseaux inféodés aux espaces agricoles en 15 ans et par la disparition de près 82 % de la biomasse d'insectes en 27 années. Plus de 1 300 espèces sont inscrites sur les listes rouges régionales et des espèces emblématiques de la région telles que le Grand Tétrás, le Courlis cendré, la Gélinoite, la Mulette perlière, la Grenouille des champs et l'Ecrevisse des torrents disparaîtront probablement dans les prochaines années.

L'IPBES estime toutefois qu'il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au global.

AGIR DU GLOBAL AU LOCAL

La prise de conscience de cette perte de la biodiversité nécessite une prise de mesures et d'actions à la hauteur des enjeux. Elle se traduit à différentes échelles spatiales et institutionnelles, au niveau :

- ▀ **international**, par la signature de la convention sur la diversité biologique au sommet de la Terre à Rio (1992) et la décennie des Nations Unies pour la Biodiversité 2010-2020
- ▀ **européen**, par le Plan d'Action Européen en faveur de la Biodiversité (2010-2020)
- ▀ **national**, par la Stratégie Nationale Biodiversité (2011-2020) et le Plan Biodiversité (2018)
- ▀ **régional**, par le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires (2019), la Territorialisation Plan national Biodiversité (2019)

UNE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA BIODIVERSITÉ

Le niveau régional est l'échelon territorial qui permet une approche pertinente de l'état global et des enjeux de la biodiversité. Il est ainsi possible à cette échelle d'articuler l'analyse des enjeux, d'être force de proposition en matière de planification et d'y associer des actions concrètes pour la biodiversité.

La Stratégie Régionale Biodiversité (2020) vient concrétiser **l'engagement** des **acteurs de la région** dans l'élaboration concertée d'un cadre d'actions commun et la mobilisation de moyens coordonnés **pour la biodiversité**.



Source : Bodez, Région Grand Est

Le Grand Est, une région riche de sa biodiversité

Le Grand Est possède une importante diversité des milieux naturels et de paysage. Grandes vallées alluviales de la Marne, de la Meuse, de la Moselle ou du Rhin, forêts vosgiennes ou de Haute-Marne, zones humides du ried ou de Champagne humide, paysages agricoles ouverts de la Champagne crayeuse, des plateaux lorrains ou de la plaine rhénane, massifs forestiers dans les Ardennes, paysages montagneux du massif des Vosges... autant d'exemples de la diversité des milieux contrastés **qui participent à la richesse paysagère, floristique et faunistique de la région.**

Les connexions avec les régions (Hauts de France, Ile de France, Bourgogne Franche-Comté) et pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse) **contribuent à cette diversité écologique.**

Le grand tétras, le lynx boréal, la cigogne noire, le grand hamster, le courlis cendré, la pie grièche, l'azuré du serpolet, le pélobate brun et le grand rhinolophe comptent parmi les espèces emblématiques qui peuplent ces paysages.

Cependant, comme l'ensemble du territoire métropolitain, le Grand Est est soumis à de fortes pressions anthropiques et climatiques qui engendrent un appauvrissement et une banalisation des paysages. Il s'agit notamment, en ce qui concerne les pressions anthropiques, de **l'extension de l'urbanisation** liée à la construction de zones d'habitation et commerciales, de **l'évolution de pratique agricoles** (simplification de l'assolement, disparition de prairies, d'arbres et de haies) et **sylvicoles** (homogénéisation des essences, rajeunissement des forêts) et **la fragmentation du réseau écologique** notamment par les infrastructures linéaires de transport (routes, voies ferrées, canaux).

CHIFFRES CLÉS



1,9

millions d'hectares boisés
soit 1/3 du territoire régional



54%

du territoire occupé
par l'agriculture



6%

du territoire en zones
artificialisées



2%

du territoire en milieux
naturels et semi-naturels

Vue aérienne de l'Etang de la Chaussée
Réserve Naturelle Régionale
(Source : Bodez, Région Grand Est)

Ainsi, depuis 2006, **74 712 hectares** supplémentaires ont été artificialisés dans le Grand Est (+19%) ; 38% des prairies permanentes ont disparu entre 1979 et 2010 ; les oiseaux communs des milieux agricoles ont perdu 33 % de leurs effectifs depuis 2001 en France (indicateurs STOCS).

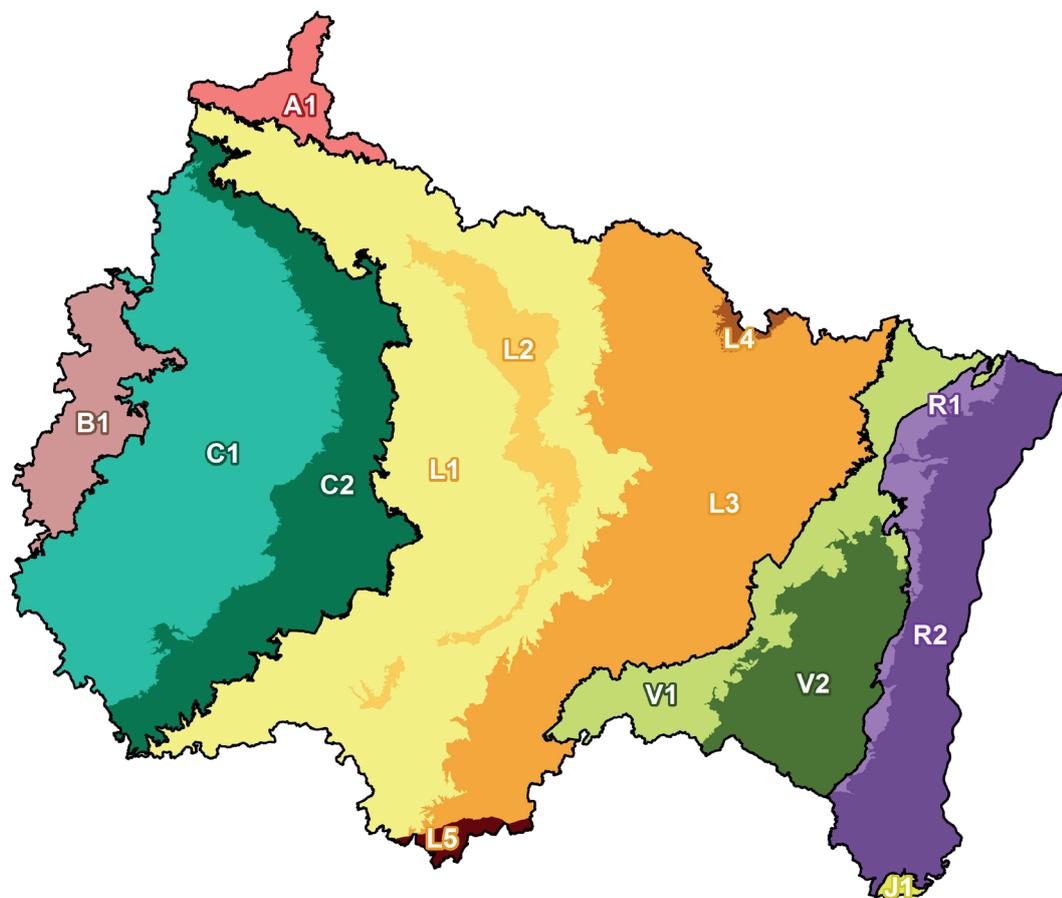
En Grand Est, 13% des oiseaux inféodés aux espaces agricoles a disparu en 15 ans. **Les populations de grand tétaras et courlis cendré ont fortement régressé** au cours des dernières décennies. **L'exploitation des ressources naturelles** (prélèvement d'eau, activités d'extraction, cueillette) ainsi que les **pollutions** contribuent également à dégrader les habitats. Enfin, le **changement climatique** perturbe les équilibres déjà sous pression.

A l'heure actuelle les anciennes régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace possèdent respectivement 9, 4 et 17 listes rouges régionales concernant divers taxons faunistique, floristique, fongique et d'habitats.

Conscient de l'intérêt de ces listes pour évaluer et hiérarchiser les enjeux écologiques du Grand Est, un travail est conduit pour établir des listes rouges à l'échelle de la région en lien avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) Grand Est.

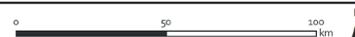


RÉGIONS NATURELLES DU GRAND EST NIVEAU 2



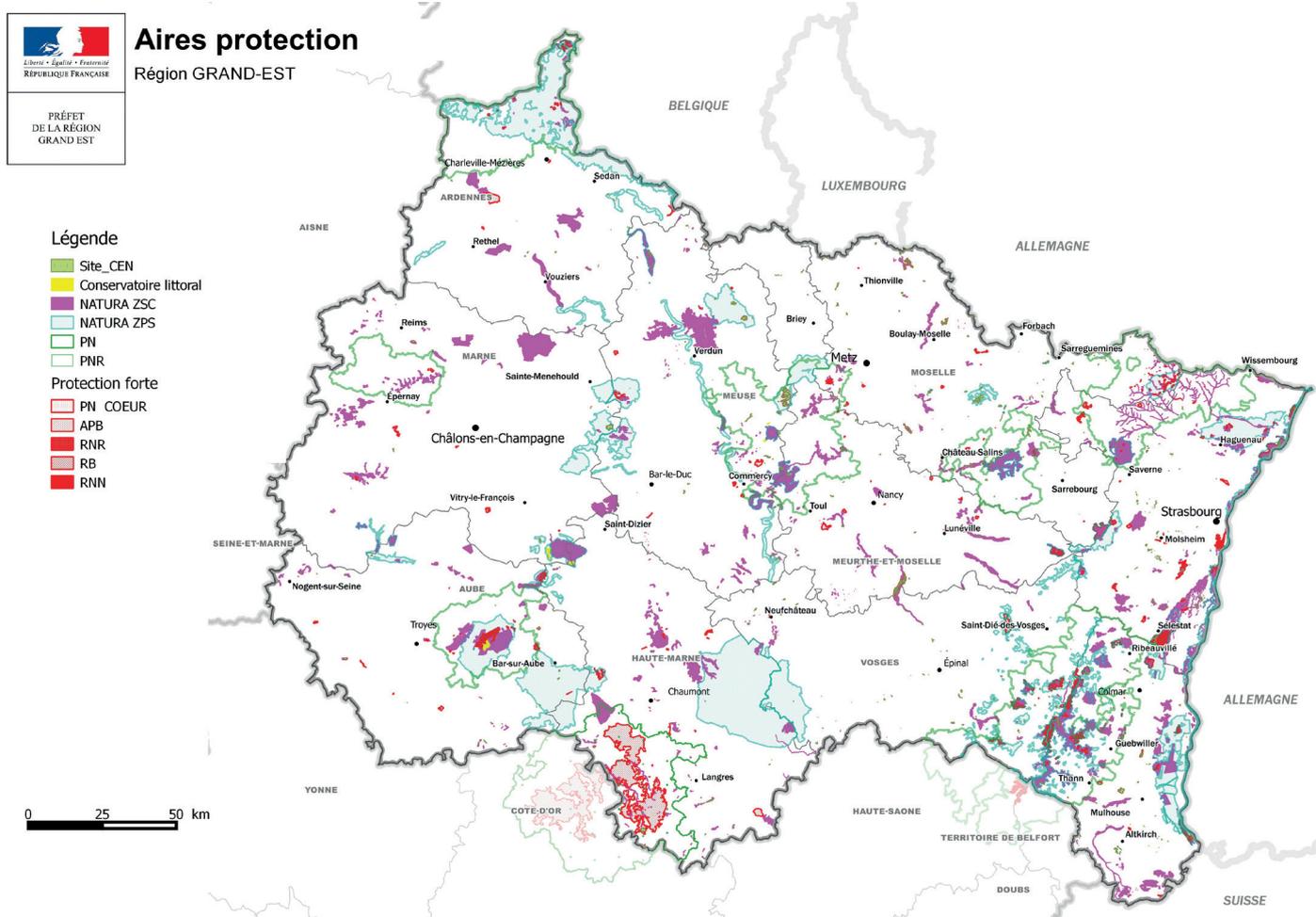
Régions naturelles du Grand Est - ODONAT GE 2018
Sources: EU DEM Copernicus 25m - European Environment Agency 2013, Flux WMS Carte géologique harmonisée - BRGM 2012, BD CharM 50 © - BRGM 2015, BD LISA - BRGM 2016, Découpage administratif issu d'OpenStreetMap - © Les contributeurs d'OpenStreetMap - 2018

Réalisation: ODONAT Grand Est - Mars 2019



Outre l'importance patrimoniale de ces habitats et de ces espèces, les milieux naturels fournissent de nombreux **services environnementaux** dont bénéficie la population : **approvisionnement** en eau, fruits et légumes, viande, poisson, céréales, bois, **régulation** de la qualité de l'eau et de l'air, des inondations et des étiages, du climat local et global, contribution à la pollinisation. Enfin, les milieux offrent des espaces de **loisir** et ont une **valeur culturelle et sociale**. Dans un contexte de changement climatique, ces services écosystémiques sont particulièrement indispensables. La dégradation des écosystèmes impacte d'ores et déjà la qualité de vie (coulées de boue, îlots de chaleur dans les villes, inondations, sécheresses...).

Face à ce constat, les **acteurs régionaux** sont d'ores et déjà mobilisés pour la biodiversité : les services déconcentrés de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et les Directions Départementales des Territoires, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt...), les collectivités, les Agences de l'Eau, l'Office Français de la Biodiversité, les établissements publics territoriaux de bassin, l'Office National des Forêts, les Conservatoires Botaniques et d'Espaces Naturels, les acteurs naturalistes, les Parcs Naturels Régionaux, le Parc National de Forêts, Voies Navigables de France et plus largement l'ensemble des membres du Comité Régional de la Biodiversité.



CHIFFRES CLÉS



40 000 ha
de prairies (-13%)
ont disparu entre 2006
et 2014



90%
d'augmentation
de la tache urbaine
entre 1961 et 2014



2/3
des masses d'eau
en 2015 ne sont pas
en état écologique



2^e région
de France en éolien avec
22% de la puissance
installée en métropole



1^{ère}
source d'énergie
renouvelable de la
région : le bois énergie

Ces acteurs mobilisent **une large palette d'outils** pour identifier, protéger et conserver le patrimoine naturel :

- Les aires protégées sous protection forte (réserves naturelles nationales ou régionales, arrêtés de protection de biotope, arrêté de protection des habitats naturels, réserves biologiques intégrales, cœur de parc national des forêts...)
- Le réseau Natura 2000
- Les dispositifs d'inventaire et de valorisation du territoire comme les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistiques et floristiques (ZNIEFF), ou les sites Ramsar
- Les Espaces Naturels Sensibles
- Les Parcs Naturels Régionaux et le Parc National
- La gestion conservatoire par les Conservatoires d'Espaces Naturels, le Conservatoire du Littoral et les Conservatoires Botaniques
- La protection des espèces au travers de la réglementation relative aux espèces protégées, la conservation et la restauration des espèces menacées via les Plans Nationaux et Régionaux d'Actions
- Des programmes européens
- Les règlements des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Des démarches volontaires et contractuelles de type mesures agri-environnementales
- Une dynamique forte pour la reconstitution d'un maillage de trame verte et bleue

Localement, quelques signes positifs de stabilisation des populations (grand hamster, cigogne noire...) viennent démontrer que les mobilisations collectives payent.

Face à ce constat, les acteurs régionaux se mobilisent pour se doter d'un cadre commun d'intervention :

la Stratégie Régionale Biodiversité du Grand Est.



CHIFFRES CLÉS



64 000 ha

de protection forte, dont les réserves naturelles nationales ou régionales, les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves biologiques intégrales ou dirigées ainsi que les cœurs de parcs nationaux



227

sites Natura 2000 représentant **10,7%** du territoire



6

parcs naturels régionaux



1

parc national



Grand Hamster
(Source : Florian Kletty)

La méthode : une stratégie co-construite

LA STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ GRAND EST



Maculinea teleius
(Source : Benoit Outrey)

1 Identifie les enjeux du territoire

2 Définit collectivement les orientations stratégiques à suivre pour préserver la biodiversité ainsi que les actions pour y parvenir, et ce d'une façon opérationnelle et concrète

La Stratégie Régionale Biodiversité doit répondre à plusieurs enjeux, notamment :

- Poursuivre et compléter les ambitions portées par les plans et stratégies nationales et régionales,
- Intégrer tous les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de ce cadre commun d'intervention pour biodiversité,
- Encourager l'engagement et la mobilisation de tous dans la préservation de la biodiversité,
- Faire évoluer les dispositifs existants pour s'adapter aux besoins.

Elle décline et s'inscrit ainsi dans les grands plans nationaux et régionaux que sont le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et le Plan National Biodiversité qui vise à en accélérer la mise en œuvre.



Construisons
notre avenir
en Grand

Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** Grand Est Territoires approuvé le 24 janvier 2020 se fixe les objectifs suivants en lien avec la biodiversité :

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages
- Préserver et reconquérir la Trame Verte et Bleue
- Développer une agriculture durable de qualité, à l'export comme en proximité
- Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- Economiser le foncier naturel, agricole et forestier
- Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients
- Placer le citoyen et la connaissance au cœur du projet régional

Le **Plan National Biodiversité** 2019 fixe les axes suivants :

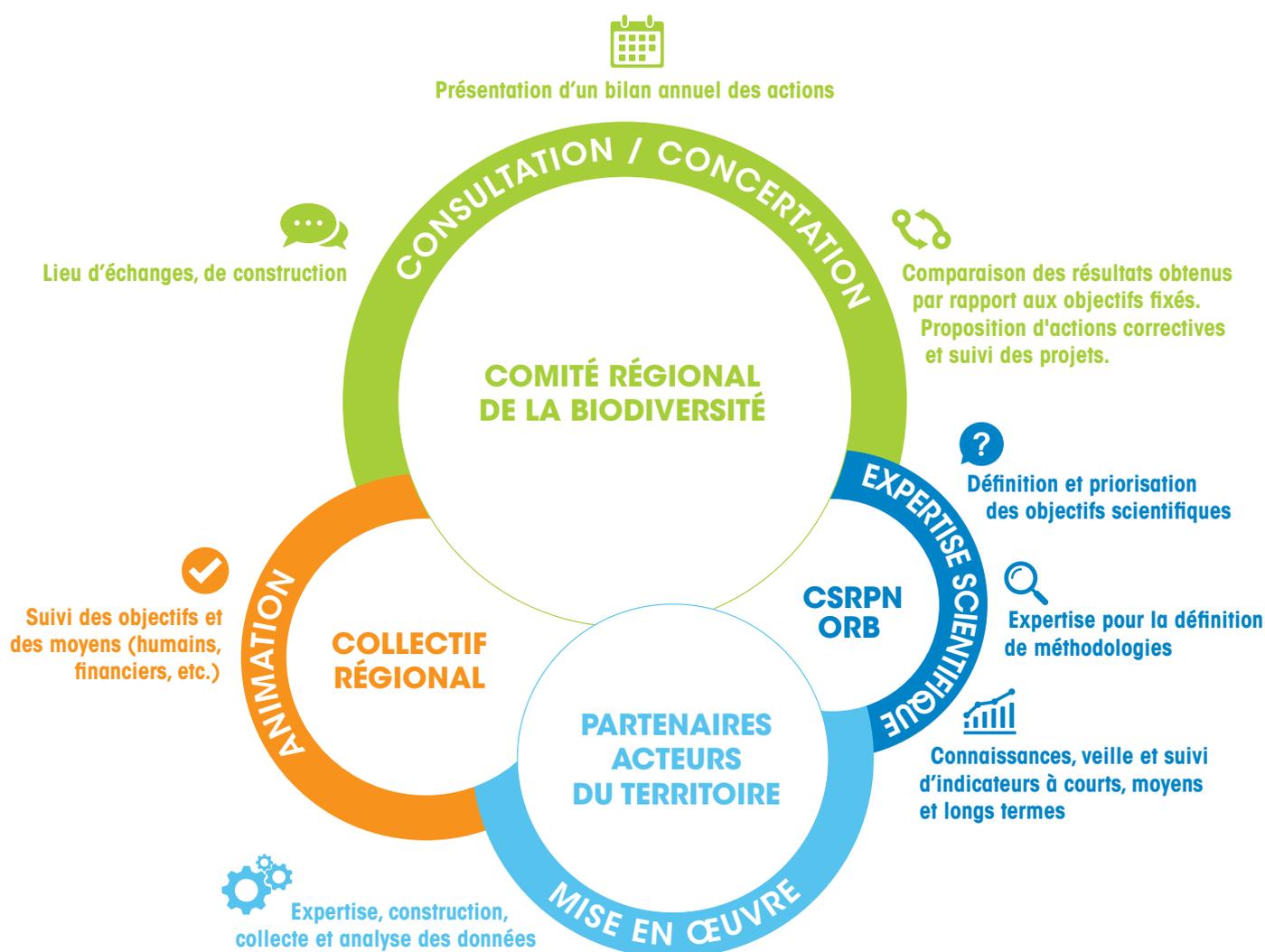
- Reconquérir la biodiversité dans les territoires
- Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
- Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
- Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité
- Connaître, éduquer, former
- Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

UNE STRATÉGIE COLLECTIVE QUI ENGAGE TOUS LES ACTEURS

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) désigne **les Régions comme collectivité chef de file en matière de biodiversité**. Elles disposent donc d'une responsabilité particulière pour animer les actions en matière de biodiversité à l'échelle régionale et encourager l'engagement des acteurs du territoire.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages confie aux acteurs régionaux la responsabilité de co-construire leur Stratégie Régionale Biodiversité.

En Grand Est, ce travail est mené en étroite collaboration avec les services de l'Etat, l'Office Français de la Biodiversité et les Agences de l'eau organisés en **Collectif régional pour la biodiversité**.



L'élaboration de la Stratégie Régionale Biodiversité a impliqué l'ensemble des acteurs du territoire dans l'objectif de garantir son opérationnalité et son efficacité. Ainsi, une gouvernance partenariale de la stratégie a été mise en place, ainsi qu'un **processus de concertation à forte dimension co-productive de la feuille de route régionale**.

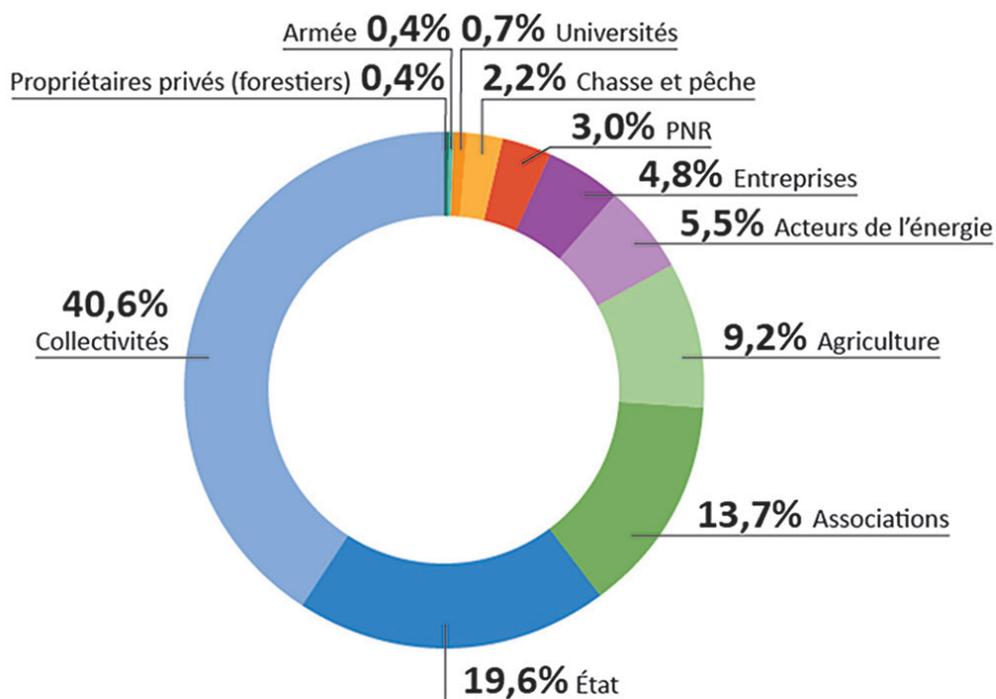
UN PROCESSUS DE CONCERTATION LARGE

Le collectif régional a souhaité que la concertation soit la clé de voûte de la démarche d'élaboration de sa Stratégie Régionale Biodiversité. Afin d'aboutir à une vision partagée des enjeux et objectifs en matière de préservation de la biodiversité, **la Stratégie régionale est construite par et pour l'ensemble des acteurs du territoire régional.**

Cette démarche de concertation s'est déroulée en plusieurs temps et ce, sur l'ensemble du territoire régional, via :

- un atelier régional de partage du diagnostic et de co-production des objectifs stratégiques qui a réuni 56 membres du CRB à Metz le 6 juin 2019,
- une période de contribution au diagnostic jusqu'à l'automne 2019,
- six ateliers territoriaux en octobre 2019 qui ont permis de partager les enjeux au plus près des territoires et de proposer des actions concrètes pour la feuille de route. Organisés par zones biogéographiques, ces ateliers ont permis de réunir 271 participants et de recueillir plus de 1 300 propositions,
- un atelier régional d'échange sur les propositions d'ambitions et d'objectifs stratégiques ainsi que sur les principales actions de la feuille de route, réunissant 73 membres du CRB le 31 janvier 2020 à Metz, suivi par une période de contribution d'un mois,
- une consultation des membres du Comité Régional Biodiversité sur la feuille de route.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS TERRITORIAUX





Atelier territorial de Châlons-en-Champagne, le 3 octobre 2019 (Source : Rouge Vif Territoires)



Liparis de Loesel, 2007 (Source : HOLLINGER J)

Les **six séminaires territoriaux** ont fait ressortir les enjeux suivants :

- Préserver et restaurer une biodiversité ordinaire en fort déclin :
 - en milieu agricole en lien avec l'évolution des pratiques et leur intensification
 - en milieu urbain en lien avec l'urbanisation, l'artificialisation, les projets d'aménagement d'une part et la nécessité de développer la nature en ville d'autre part
 - en milieu forestier fortement exploité
- Préserver la biodiversité remarquable :
 - dans les milieux remarquables, y compris agricoles
 - dans les forêts exploitées en lien avec les pratiques sylvicoles
 - en lien avec la fréquentation humaine et la présence importante de grands ongulés
- Préserver et restaurer les réseaux écologiques pour permettre l'adaptation au changement climatique

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

L'élaboration de la Stratégie Régionale Biodiversité s'est déroulé en 3 temps :

- L'élaboration du diagnostic d'avril à août 2019
- L'élaboration concertée des objectifs stratégiques et des ambitions de juin 2019 à janvier 2020
- L'élaboration concertée de la feuille de route d'octobre 2019 à avril 2020



LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ



Les défis à relever pour la biodiversité

LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ

La Stratégie Régionale Biodiversité est constituée par trois documents de référence :

- Un **diagnostic synthèse** des connaissances actuelles sur la biodiversité du territoire
- Un **document d'orientations stratégiques** 2020-2027 identifiant les axes stratégiques, les défis à relever pour la biodiversité et les ambitions des acteurs du territoire pour y répondre
- Une **feuille de route** 2020-2023 pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles identifiant les actions structurantes à initier et à mener

Le **diagnostic** a dressé le portrait de la biodiversité du territoire et ses dynamiques d'évolution. Ce diagnostic sera amené à être révisé régulièrement, en lien avec l'Observatoire Régional pour la Biodiversité.

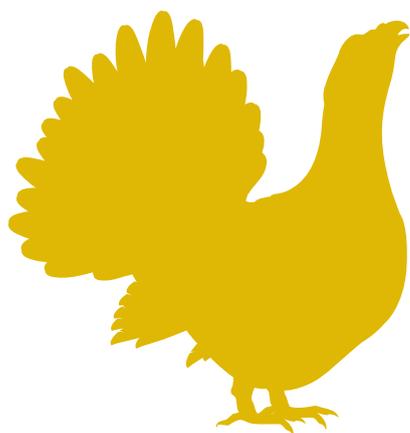
Afin de répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité de notre région, le document d'orientations stratégiques (présent document) rassemble 36 défis prioritaires à horizon 2027, identifiés par les acteurs régionaux et territoriaux.

Ces défis ont été regroupés en 6 axes stratégiques présentés ci-dessous. En lien avec les objectifs du SRADDET et de la Stratégie Nationale Biodiversité, ces défis ont été définis lors de l'atelier régional de juin 2019 réunissant les membres du CRB. Ils ont évolué suite aux propositions des ateliers territoriaux d'octobre 2019.

L'horizon de 2027 a été fixé pour permettre la mise en œuvre de deux feuilles de route de 3 années. En outre, 2027 sera une année charnière dans la planification, notamment en matière de biodiversité, en raison de **l'arrivée à échéance des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des programmes européens cette même année.**

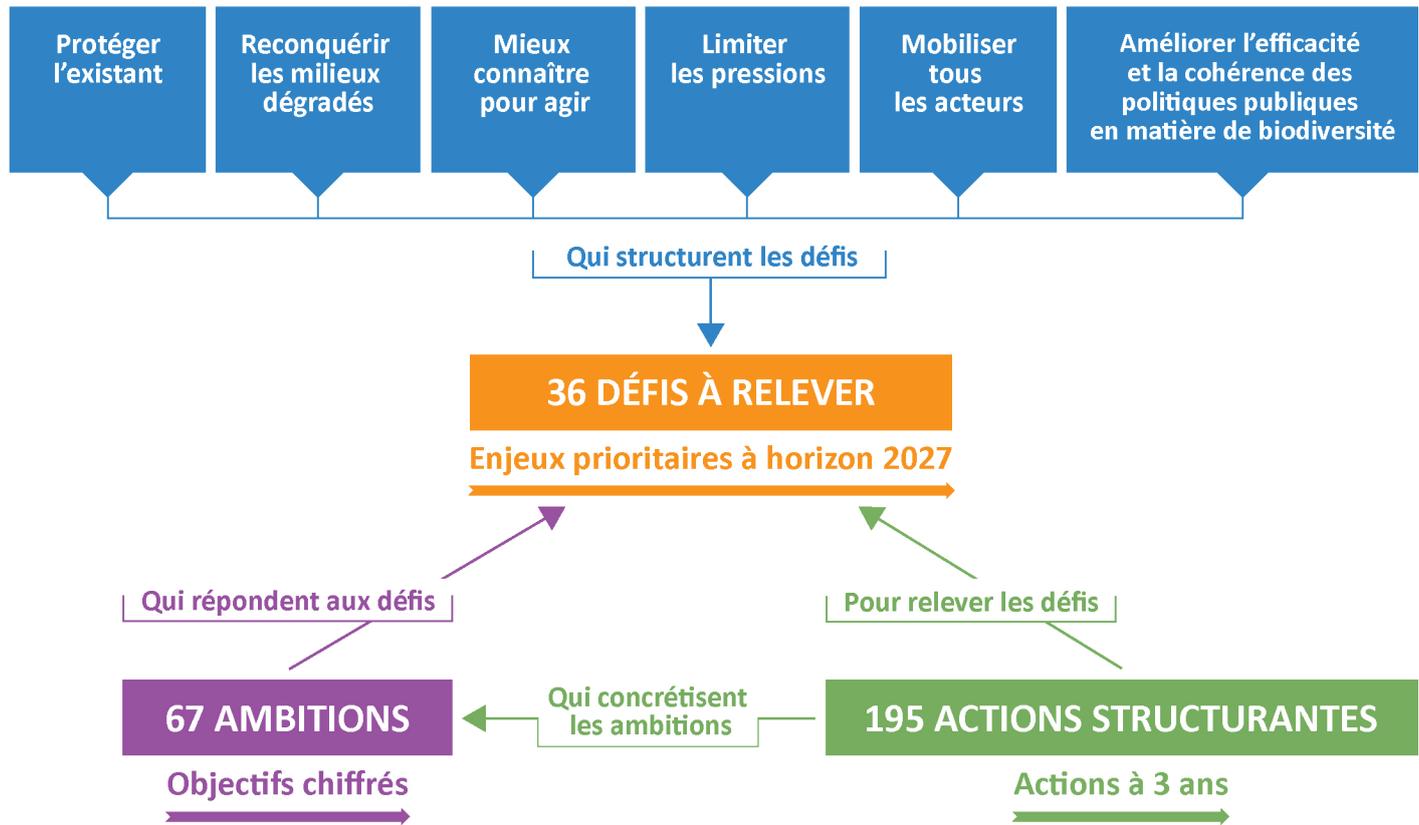
Une mobilisation large et une action coordonnée des acteurs est nécessaire dans les années à venir pour atteindre ces ambitions.

En ce sens, un plan d'actions, objet de la **feuille de route** de la Stratégie régionale a été développé. La durée de vie relativement courte de la feuille de route permettra de **l'adapter** aux **évolutions** du contexte environnemental (évolution de l'état de la biodiversité, des pressions, du **changement climatique**) et sociétal. Le document a l'ambition d'être adaptable, dans une logique d'amélioration continue, tout en conservant le caractère structurant du document d'orientations stratégiques.



COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ

6 AXES STRATÉGIQUES



Vergers à Gugney aux Aulx
(Source : Bordez RGE)

AXE STRATÉGIQUE A PROTÉGER L'EXISTANT

- 🍃 **A1** Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée
- 🍃 **A2** Protéger les espèces menacées
- 🍃 **A3** Mieux intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine
- 🍃 **A4** Faire de la biodiversité un atout majeur d'attractivité touristique et du cadre de vie
- 🍃 **A5** Favoriser la gestion vertueuse des forêts
- 🍃 **A6** Préserver les paysages remarquables
- 🍃 **A7** Protéger les sols et lutter contre leur dégradation



AXE STRATÉGIQUE B RECONQUÉRIR LES MILIEUX DÉGRADÉS

- 🍃 **B1** Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue
- 🍃 **B2** Supprimer les obstacles aux migrations des espèces
- 🍃 **B3** Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides
- 🍃 **B4** Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
- 🍃 **B5** Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine
- 🍃 **B6** Reconquérir et préserver les prairies
- 🍃 **B7** Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse
- 🍃 **B8** Adapter les activités de chasse afin de préserver l'équilibre forestier



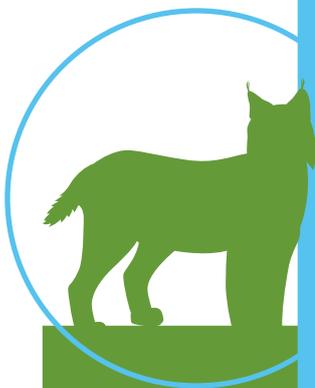
AXE STRATÉGIQUE C MIEUX CONNAÎTRE POUR AGIR

- 🍃 **C1** Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action
- 🍃 **C2** Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance
- 🍃 **C3** Développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique
- 🍃 **C4** Faciliter l'accès à la connaissance pour tous



AXE STRATÉGIQUE D LIMITER LES PRESSIONS

- 🍃 **D1** Economiser le foncier naturel, agricole et forestier
- 🍃 **D2** Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser
- 🍃 **D3** Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes
- 🍃 **D4** Lier le soutien économique de projets à des conditions environnementales
- 🍃 **D5** Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire
- 🍃 **D6** Encadrer les activités d'exploitation des ressources naturelles



AXE STRATÉGIQUE E MOBILISER TOUS LES ACTEURS

- 🍃 **E1** Sensibiliser les jeunes et le grand public
- 🍃 **E2** Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)
- 🍃 **E3** Développer une communication opérationnelle
- 🍃 **E4** Favoriser l'engagement
- 🍃 **E5** Faire monter en compétence les professionnels
- 🍃 **E6** Renforcer et mutualiser l'ingénierie
- 🍃 **E7** Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence



AXE STRATÉGIQUE F AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

- 🍃 **F1** Intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales, régionales et locales
- 🍃 **F2** Clarifier la gouvernance de la biodiversité
- 🍃 **F3** Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale
- 🍃 **F4** Assurer des contrôles de la réglementation



Construisons
notre avenir
en Grand

NB : La présence de ce logo indique un lien avec le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires du Grand Est.

A Protéger l'existant

La région Grand Est possède une diversité de milieux naturels et de paysages exceptionnels (prairies permanentes, zones humides, pelouses calcaires, forêts anciennes...), conséquence de la géologie et des influences climatiques variées du territoire. Sa position géographique singulière, située à l'intersection de plusieurs grands massifs montagneux et de vastes plateaux calcaires et argilo-marneux, lui confère une richesse environnementale forte, favorable à la présence de nombreuses espèces remarquables et emblématiques telles que le grand tétras, le lynx boréal, la cigogne noire, le grand hamster, le courlis cendré, la pie grièche grise et la pie grièche à tête rousse, l'azuré du serpolet, le lézard vert occidental ou encore de nombreuses orchidées.

Aujourd'hui, de nombreuses menaces pèsent sur ce patrimoine : l'artificialisation des milieux est responsable de la destruction de nombreux habitats, les infrastructures linéaires de transport entraînent leur fragmentation et la rupture de continuités écologiques, l'intensification de l'exploitation forestière menace la diversité biologique des boisements, la disparition des prairies en lien avec les évolutions de l'agriculture, la pression touristique, les déséquilibres sylvo-cynégétiques... Ces menaces anthropiques ont pour conséquence la régression des milieux naturels fortement fragilisés, la baisse des services écosystémiques que rendent ces milieux (îlots de fraîcheur en zone urbaine, épuration des eaux, diversité génétique pour assurer l'adaptation au changement climatique...) ainsi qu'une perte de biodiversité notable en Grand Est :

- Perte de **13 %** des oiseaux inféodés aux espaces agricoles en 15 ans ;
- Perte de **82 %** de la biomasse d'insectes en 27 années (étude sur les zones protégées allemandes) ;
- Plus de **1 300** espèces inscrites sur les listes rouges régionales des espèces menacées d'extinction : plus de 70 oiseaux, 500 plantes...

Des espèces emblématiques du Grand Est sont aujourd'hui extrêmement menacées et leur avenir est incertain si des mesures fortes en faveur de leur protection ou de la préservation de leur milieux ne continuent pas d'être mises en place :

courlis en plaine d'Alsace et vallée de Meuse, grand tétras, gélinotte, petites chouettes de montagne (Tengmalm et Chevêchette) dans les Vosges, la Pie-grièche grise et la Pie-grièche à tête rousse dans le sud lorrain muette perlière (moule) dans la Vologne, la grenouille des champs sur la bande rhénane, l'écrevisse des torrents sur les collines sous vosgiennes...

Une palette d'outils de protection des milieux existe aujourd'hui pour les préserver (Natura 2000, dispositifs d'inventaires et de valorisation du patrimoine, Parcs Naturels Régionaux et National, réseau d'aires protégées, Plans nationaux et régionaux d'action en faveur des espèces...) mais elle doit être renforcée afin d'assurer la protection d'un réseau de milieux favorables aux espèces protégées et/ou aux espèces dites « parapluie » - leur permettant de se développer, de se déplacer et de s'adapter à l'évolution climatique - et de protéger la biodiversité.

En ce sens, la planification urbaine doit intégrer les trames vertes et bleues, la protection des sols doit être renforcée et les paysages préservés. Par ailleurs, bien que la surface forestière augmente en Grand Est, il s'agit de préserver la diversité des boisements et plus généralement, sa richesse en terme de biodiversité.



Grand Tétrás
(Source : Cordier, Région Grand Est)

A Défis

Afin d'atteindre ces enjeux, 7 défis ont été identifiés à l'échelle régionale :

A1. AUGMENTER LES SURFACES D'ESPACES NATURELS PROTÉGÉS AVEC UNE GESTION ADAPTÉE

Les espaces protégés sont des éléments essentiels du réseau écologique du territoire du Grand Est et participent à la résilience des écosystèmes. Il s'agit d'augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés pour assurer un nombre suffisant de réservoirs de biodiversité et une bonne fonctionnalité du réseau écologique.



- Au moins **2 %** du territoire en espaces protégés en 2030 soit a minima **50 000 ha** supplémentaires
- Déclinaison au niveau régional de la nouvelle Stratégie en faveur des Aires Protégées
- Création ou extension de **15** nouvelles réserves naturelles d'ici 2027 pour préserver les espèces et milieux remarquables
- Développement des dispositifs de gestion des espaces protégés

A2. PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES

Le défi à relever est de préserver la diversité des espèces présentes sur le territoire du Grand Est. Ainsi, les actions se concentreront sur les espèces dont la survie est menacée à court ou moyen terme. Il s'agit de maintenir la diversité des individus qui la composent, ce qui implique en particulier de veiller à un effectif suffisant. Il est nécessaire, au sein de cette diversité, de conserver la diversité génétique domestique et sauvage.



- **10** nouveaux plans de soutien aux espèces ou milieux menacés de disparition, emblématiques de la région... dont 5 plans de soutien aux espèces ou groupes d'espèces « oubliées » (« microflore », Libellules, araignées, champignons, mousses, moules)
- Poursuite des **19** Plans Régionaux d'actions (Grand Tétràs, Hamster Commun, Lynx, messicoles, Pélobate brun, Sonneur à ventre jaune, chiroptères...)

A3. MIEUX INTÉGRER LA PROTECTION DES HABITATS NATURELS DANS LA PLANIFICATION URBAINE

L'urbanisation est l'un des facteurs de destruction des habitats. Certaines solutions peuvent être envisagées pour adapter la planification urbaine et les projets d'aménagement tout en conservant les habitats naturels présents ou en limitant l'impact sur la biodiversité. Il s'agit d'accompagner les porteurs de document d'urbanisme et de projets d'aménagement à prendre pleinement en compte le réseau écologique du territoire.



- **100%** des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques
- Empreinte biodiversité neutre : tous les investissements des collectivités sans incidence sur la biodiversité ou l'améliorent

A4. FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ATOUT MAJEUR D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DU CADRE DE VIE

Les espaces naturels sont attractifs et constituent des lieux de loisir appréciés. Ils participent également à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Les espaces naturels du Grand Est sont des atouts à valoriser, tout en préservant la biodiversité. Il s'agit de prendre en compte la préservation de la biodiversité par l'ensemble des usagers de pleine nature et des professionnels de ces filières en associant pratiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.



- Création de **100** espaces de quiétude sans fréquentation touristique lors des périodes sensibles pour la faune et la flore
- Développement de **10** projets écotouristiques protégeant la biodiversité régionale et la mettant en valeur

A5. FAVORISER LA GESTION VERTUEUSE DES FORÊTS

Lien avec le Plan Régional Forêt Bois

La sylviculture modèle les peuplements forestiers de la région Grand Est. Il s'agit de développer la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production sylvicole et de permettre aux acteurs de la filière de participer à la préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire, notamment la protection des forêts anciennes et vieux bois, au travers de leurs activités de production et de gestion.



- 3% d'îlots de vieux bois*** minimum sur l'ensemble des forêts publiques, **8 %** dans les secteurs à enjeux

A6. PRÉSERVER LES PAYSAGES REMARQUABLES

Le Grand Est est composé de paysages remarquables, reflet d'un patrimoine naturel riche et des interactions avec les activités humaines. Il s'agit de répertorier les paysages remarquables et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur préservation.



- Couverture du territoire régional en atlas départementaux des paysages

A7. PROTÉGER LES SOLS ET LUTTER CONTRE LEUR DÉGRADATION

Les sols sont à la base de nombreux écosystèmes et services écosystémiques. Il s'agit pour préserver leur qualité et leur bon fonctionnement biologique, d'en améliorer la connaissance et de promouvoir des pratiques agricoles et sylvicoles contribuant à le conserver et le restaurer.



- Création d'un indicateur de la biodiversité sol dans l'Observatoire Régional Biodiversité

¹ Conformément à l'instruction du 27 décembre 2018 concernant la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques, exigence pour les forêts domaniales et à promouvoir pour les forêts des collectivités relevant du régime forestier

Afin de décliner de façon opérationnelle ces défis, des actions structurantes à 3 ans ont été définies. Ces actions sont présentées dans la « feuille de route ».

* Les îlots de vieux bois comprennent les îlots de vieillissement et les îlots de senescence

Reconquérir les milieux dégradés

La situation concernant les milieux et les espèces présents sur le territoire, qu'ils soient remarquables ou ordinaires, est préoccupante. L'impact des activités humaines sur la trame verte et bleue engendre la détérioration de milieux naturels et de réservoirs ainsi que l'altération de corridors écologiques qui n'assurent plus leur fonction.

Ces milieux aujourd'hui dégradés doivent faire l'objet d'une politique forte de reconquête en faveur de la biodiversité.

En ce sens, le développement de projets de continuité écologique sur l'ensemble du territoire régional est une priorité, notamment en milieu agricole où les haies et les prairies disparaissent en lien avec l'agrandissement des exploitations, l'intensification des pratiques agricoles et l'absence de réglementation ambitieuse. La perte d'éléments arborés hors forêt a notamment entraîné une perte de refuge pour la faune et une mortalité associée plus importante, en particulier dans les zones de grandes cultures.



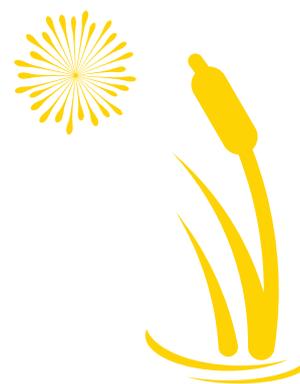
Paysage agricole
(Source : © Bodez, Région Grand Est)

De même, les zones humides, soumises à forte pression par le drainage agricole, l'urbanisation, la canalisation de cours d'eau ou encore l'extraction de granulats sont impactées dans leur capacité à capter du carbone, à réguler la qualité de l'eau ou à atténuer les effets du changement climatique. Ces milieux sont essentiels à la sauvegarde des espèces migratrices et permettent la réalisation du cycle de vie de nombreuses autres (zone de reproduction, de refuge, d'alimentation...). Elles jouent également un rôle important dans la gestion des risques d'inondation et la préservation de la ressource en eau. Stopper leur régression est donc une priorité pour maintenir ces différents services.

Cet axe vise ainsi à reconquérir les différents espaces naturels comme les zones humides ou les prairies mais également à maintenir la biodiversité en milieu urbain via notamment le développement de la nature en ville qui peut contribuer à restaurer des continuités écologiques et fournir divers services écosystémiques : régulation du cycle de l'eau, régulation thermique...

Les territoires urbains peuvent par ailleurs constituer une zone d'occupation pour de nombreuses espèces et ont la capacité d'héberger une faune et une flore « ordinaire ».

La lutte contre le déséquilibre sylvo-cynégétique est également un des enjeux de cet axe. Ce déséquilibre est à l'origine d'échecs de régénérations naturelles des espaces forestiers, mais aussi d'une banalisation de ce type de milieu par la perte de biodiversité des espèces floristiques les plus sensibles et une dégradation des habitats.



B Défis

Afin d'atteindre ces enjeux, 8 défis ont été identifiés à l'échelle régionale :

B1. DÉMULTIPLIER LES PROJETS DE RECONQUÊTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le maintien et la restauration de la Trame Verte et Bleue vise à reconstruire un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales de réaliser leur cycle de vie (s'alimenter, se reproduire, se reposer...) et à favoriser leur capacité d'adaptation et de résilience face aux changements de condition de milieu. La restauration de la Trame Verte et Bleue vise, dans le même temps, à améliorer et préserver le fonctionnement des écosystèmes et les services environnementaux qu'ils fournissent et à en accroître leur résilience face aux changements globaux.



- 1 000 kilomètres de haies – buissons plantés d'ici 2027 pour permettre la création d'habitat et le déplacement de la faune dans les espaces agricoles et urbanisés (en lien avec le défi B5. Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine)

B2. SUPPRIMER LES OBSTACLES AUX MIGRATIONS DES ESPÈCES

Le développement des activités humaines a notamment entraîné le renforcement des infrastructures linéaires de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, canaux...), l'extension des zones urbaines, l'exploitation de l'énergie hydraulique. La suppression des obstacles au déplacement des espèces terrestres et aquatiques contribuera à rétablir les continuités écologiques.



- Création de 10 passages à faune sur des infrastructures majeures d'ici 2027
- Rendre franchissable 1 000 ouvrages hydrauliques d'ici 2027

B3. RENATURER LES COURS D'EAU ET LES PLANS D'EAU DÉGRADÉS ET RECONQUÉRIR LES MILIEUX HUMIDES

Une trame de milieux aquatiques et humides fonctionnels fournit des services particulièrement précieux dans un contexte de changement climatique et contribue à atténuer les événements extrêmes (écrêtement des crues, réduction du ruissellement, soutien des étiages en période de sécheresse...). L'amélioration de la qualité et du fonctionnement de ces milieux passe par la renaturation des cours d'eau, la préservation et la reconquête des milieux humides.



- Engagement de 4 plans fleuves pour restaurer les berges et la qualité des eaux (en lien avec le défi F5. Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale)
- 3 200 km de cours d'eau renaturés d'ici 2027
- 2 000 ha de zones humides restaurées
- Tendre vers un arrêt du drainage agricole des parcelles humides, pour limiter l'impact des sécheresses sur les ruisseaux et rivières





B4. ENCOURAGER LES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Les interactions entre l'agriculture et la biodiversité sont nombreuses. Les services fournis par l'agriculture et les milieux agricoles vont de la production d'aliments à l'entretien du paysage et comportent une valeur socio-culturelle forte. La présence d'une biodiversité équilibrée est bénéfique à l'agriculture. L'encouragement des pratiques agricoles favorables à la biodiversité vise à développer les bénéfices réciproques entre agriculture et biodiversité et à promouvoir une agriculture durable. Ainsi, le développement des pratiques agroécologiques pourra s'appuyer sur le développement de paiements pour services environnementaux et de filières valorisant la biodiversité. Les consommateurs, au travers de leurs achats, ont un rôle clé à jouer pour favoriser et soutenir les modes de production favorables à la biodiversité.



- Des systèmes de **paiement pour services environnementaux** disponibles pour tout binôme collectivités/groupement d'agriculteurs ou forestiers volontaires sur les territoires à enjeux
- Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité** d'ici 2030
- Conversion de 20 000 ha par an en bio**
- Baisse de 50 % de l'usage de phytosanitaire** d'ici 2025 (objectif plan Ecophytos 2+)
- 5 000 exploitations agricoles et viticoles certifiées Haute Valeur Environnementale** (niveau 3)

B5. RENFORCER LA PRÉSENCE D'INFRASTRUCTURES ÉCOLOGIQUES EN MILIEUX AGRICOLES DE PLAINE

Les infrastructures écologiques en milieux agricoles sont des infrastructures à proximité des parcelles cultivées. Ces éléments fixes du paysage constituent des habitats semi-naturels entretenus par l'homme à des fins de service pour les cultures et pour l'environnement. Il s'agit par exemple de bandes fleuries, de haies, d'arbres isolés ou de lisières boisées, de prairies, de bordures de chemin... La restauration de tels éléments du paysage permettra d'enrayer l'effondrement d'une biodiversité dite « ordinaire ».



- 1 000 kilomètres de haies** – buissons plantés d'ici 2027 pour permettre la création d'habitat et le déplacement de la faune dans les espaces agricoles et urbanisés (en lien avec le **défi B1 Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue**)

B6. RECONQUÉRIR ET PRÉSERVER LES PRAIRIES

Les prairies, en particulier les prairies permanentes, sont des milieux riches (en biodiversité et en services écosystémiques rendus) mais aussi très vulnérables dans un contexte économique peu favorable à l'élevage herbager. Pour ces raisons, un défi leur est particulièrement dédié. La préservation et la reconquête des prairies s'appuieront sur la valorisation de produits « à l'herbe » et sur l'amélioration de la connaissance des prairies.



- Lancement d'un plan de soutien aux prairies permanentes** (y compris landes et chaumes) du Grand Est : filières, élevage, connaissance/recherche, adaptation au changement climatique...
- Maintien des surfaces en prairies**
- Augmenter de 10 % les surfaces en prairies dans les zones à enjeu « eau »** (aires d'alimentation de captage, proximité de cours d'eau)

B7. RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ DANS LES VILLES ET LES VILLAGES ET LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Le développement d'espaces urbains engendre l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. La biodiversité dans ces espaces urbains est relativement peu présente. Les démarches de végétalisation, de désimperméabilisation des surfaces et les solutions basées sur la nature, contribueront à développer une biodiversité ordinaire en ville et à atténuer les effets du changement climatique (limitation du ruissellement et du risque d'inondation, îlots de « fraîcheur » ...). En outre, il s'agit de développer de bonnes pratiques de gestion écologique. Un autre aspect de nos modes de vie urbains est la présence d'éclairages nocturnes qui peut perturber de nombreuses espèces. La gestion de l'éclairage public et des grandes enseignes est à prendre en compte dans une démarche de reconquête de la nature en ville.



- ✔ **Systématiser les projets de désimperméabilisation et végétalisation des villes** (cours d'école, places, parkings...) pour créer des îlots de fraîcheurs pendant les canicules
- ✔ **1 Million d'arbres plantés** d'essences indigènes d'ici 2027 en milieu urbain ou agricole

B8. ADAPTER LES ACTIVITÉS DE CHASSE AFIN DE PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE FORESTIER

La population croissante de grands ongulés dans les massifs impacte le renouvellement des peuplements forestiers. La pression est particulièrement marquée dans certaines zones identifiées dans le Plan Régional Forêt Bois. Dans un contexte de changement climatique, le renouvellement des peuplements est un réel enjeu aussi bien pour le secteur sylvicole que pour la préservation de la biodiversité des milieux forestiers. Des pratiques de chasse adaptées sont nécessaires pour retrouver un équilibre entre la présence du gibier et le maintien des massifs forestiers.



- ✔ **Réduction de l'agrainage** à la stricte dissuasion pouvant aller à l'arrêt total sur les zones à forts enjeux de régénération des forêts, de préservation de la biodiversité et de maintien des prairies
- ✔ **Adaptation des pratiques de chasse afin d'atteindre les objectifs de chasse** sur les massifs forestiers régionaux

Afin de décliner de façon opérationnelle ces défis, des actions structurantes à 3 ans ont été définies. Ces actions sont présentées dans la « feuille de route ».



Sonneur à ventre Jaune
(Source : Jean-Pierre Vacher)

Mieux connaître pour agir

Une connaissance fine de la biodiversité et de son état à toutes les échelles territoriales constitue un prérequis indispensable pour mener à bien les politiques de protection et de préservation de la biodiversité. En ce sens, un état des lieux de la connaissance de la biodiversité dans le Grand Est a été réalisé entre 2016 et 2018 par les réseaux naturalistes, les trois Conservatoires Botaniques et L'Office Français de la Biodiversité.

Cet état des lieux met en avant l'existence de nombreux programmes : l'inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB), le Portail des données biodiversité de la Grande Région, l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), les inventaires, les bases de données des associations...

Cet état des lieux a par ailleurs montré que :

- la plupart des données récoltées aujourd'hui provenaient du réseau associatif (environ 10 000 nouvelles données par an)
- de fortes disparités existent en matière de couverture territoriale et de thématique / groupes taxinomiques traités : les espaces les plus prospectés se concentrent autour des zones les plus peuplées et les plus accessibles, à proximité des grandes agglomérations
- les degrés de validation et de précision des données varient
- certains champs restent trop peu étudiés : impact des infrastructures de transport terrestre, impact de la pollution lumineuse, fonctionnement de la biodiversité des sols, impact des populations de grands gibiers sur la biodiversité forestière et les habitats...

Aujourd'hui des lacunes subsistent donc en matière de connaissance et l'absence d'état de référence rend difficile le suivi de l'évolution de la biodiversité régionale. De nombreux acteurs valorisent les connaissances acquises en Grand Est : néanmoins les données et leur accès semblent encore trop dispersés, freinant ainsi leur partage et le passage à l'action.

Au-delà du renforcement de la connaissance et de l'accès aux données, cet axe entend par ailleurs mieux appréhender les questions d'adaptation au changement climatique. Pour cela il vise à renforcer la recherche sur les enjeux de la biodiversité au regard des évolutions climatiques mais également au regard des évolutions sociétales.



Libellule Aeschne affine
(Source : © Solari / Région Grand Est)

C Défis

Afin d'atteindre ces enjeux, 4 défis ont été identifiés à l'échelle régionale :

C1. FAIRE DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ L'OUTIL DE SUIVI DE L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ EN GRAND EST POUR ORIENTER L'ACTION

L'Observatoire Régional de la Biodiversité a pour mission d'améliorer la connaissance sur la biodiversité, aussi bien remarquable qu'ordinaire, les services rendus et de suivre son évolution dans les différents milieux présents en Grand Est. Le suivi dynamique des enjeux et leur territorialisation ainsi que la mise à disposition des informations permettront d'adapter les réponses à apporter et les actions à mener dans un objectif de préservation et de restauration de la biodiversité régionale.

Voir partie suivi et mise en œuvre.



Un observatoire régional de la Biodiversité structuré pour évaluer et orienter les actions

C2. AMÉLIORER L'ORGANISATION, L'HARMONISATION ET LA MISE À JOUR DE LA CONNAISSANCE

L'amélioration de la connaissance naturaliste est un prérequis à la préservation de la biodiversité. De nombreux acteurs et structures produisent des données dont le partage améliore la connaissance sur les espèces et les milieux. Leur mutualisation ainsi que leur harmonisation et leur mise à jour les rendront plus exploitables.



Des **données accessibles, à jour et homogènes** sur l'ensemble de la région, et utiles aux territoires et collectivités locales
Une **connaissance améliorée sur les groupes d'espèces méconnus** (groupement végétaux, insectes, champignons, etc.)

C3. DÉVELOPPER LA RECHERCHE SUR LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les conséquences de l'évolution du climat restent incertaines quant à leur nature et leur ampleur. Il s'agit de mieux connaître les effets du changement climatique sur la biodiversité et sur les services rendus. Ce défi permettra d'identifier par la suite des leviers d'action pour préserver les écosystèmes et leur capacité de résilience face au changement climatique.



Un **programme de recherche** sur les enjeux de la biodiversité : changement climatique, prospective, pratiques agricoles et sylvicoles, modélisation trames vertes/bleues, biodiversité du sol, stockage carbone

C4. FACILITER L'ACCÈS À LA CONNAISSANCE POUR TOUS

La connaissance existante et à venir doit être mise à disposition de tous, aussi bien les décideurs, professionnels et grand public pour leur permettre d'intégrer la dimension biodiversité dans leurs prises de décision.



Une **communication annuelle** sur l'évolution de la biodiversité régionale (en lien avec le **défi E3 Développer une communication opérationnelle**)

Afin de décliner de façon opérationnelle ces défis, des actions structurantes à 3 ans ont été définies. Ces actions sont présentées dans la « feuille de route ».

D Limiter les pressions

La région Grand Est est, comme l'ensemble du territoire français, soumise à de fortes pressions anthropiques et climatiques. A l'échelle nationale et internationale, une érosion importante de la biodiversité est observée depuis près de trois décennies. Différentes pressions ont été identifiées comme étant des causes directes de l'érosion de la biodiversité sur le territoire régional : surexploitation des ressources naturelles à des fins de production d'aliments, de biens ou d'énergie, urbanisation, artificialisation des sols, espèces exotiques envahissantes...

Cet axe stratégique entend apporter des solutions et des actions pour réduire et lutter contre ces différentes pressions.

En matière de pressions anthropiques, différentes activités humaines pèsent sur la biodiversité. L'artificialisation des milieux est l'une des causes majeures de la destruction de la biodiversité : elle entraîne des pertes récurrentes d'habitats et se produit principalement au détriment des terres agricoles. Depuis 2006, 74 712 hectares supplémentaires ont été artificialisés dans le Grand Est, soit une hausse de 19 % alors que la population n'a progressé que de 1,1 % (SRADDET, 2018). Ainsi, l'urbanisation et l'artificialisation des sols ; mais également la fragmentation des milieux par les infrastructures linéaires de transport ; l'évolution des pratiques agricoles, culturelles et sylvicoles ainsi que la sur-fréquentation des espaces fragiles liées aux activités de loisir de pleine nature sont les principales menaces directement liées aux activités humaines.

Par ailleurs, les pressions anthropiques pèsent sur les ressources naturelles de la région, qui abrite notamment une grande diversité de ressources pour les activités d'extraction : calcaire, craie, alluvions fluviales, argile, grès, granite, marne, sable, tourbe, lignite, etc. Si les sites d'extraction peuvent constituer des habitats favorables et des zones de refuge pour les espèces pionnières, d'importants dommages aux espaces naturels sont causés par les activités d'extraction. Sur ce sujet, des enjeux forts portent notamment sur la remise en état des sites d'extraction lors de la cessation de leur activité.

La prolifération et l'expansion de nombreuses espèces exotiques envahissantes dans la région sont également des phénomènes néfastes à la biodiversité : une soixantaine d'espèces ont été recensées en Grand Est (CEREMA, juin 2018). Les impacts qu'elles engendrent peuvent être de différente nature : réduction de la diversité spécifique par prédation ou compétition interspécifique, hybridation, modification des caractéristiques et du fonctionnement de l'écosystème, transmission de maladies et de parasites.

Maintenir une biodiversité de qualité et diversifiée est un moyen de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes, ainsi que l'amélioration de leur signalement et leur gestion.

Enfin des impacts négatifs du changement climatique commencent à influencer sur la biodiversité et le patrimoine naturel de la région Grand-Est. Les hausses des températures et les alternances d'épisodes pluvieux et de sécheresse plus contrastées affectent d'autant plus les milieux sensibles et la flore qui sont localisés dans des régions dont le climat est sous-influence continentale.



LGV à proximité de Dettwiller
(Source : © Stadler / Région Grand Est)



D Défis

Afin d'atteindre ces enjeux, 6 défis ont été identifiés à l'échelle régionale :

D1. ÉCONOMISER LE FONCIER NATUREL, AGRICOLE ET FORESTIER

L'augmentation de l'urbanisation est l'une des principales causes de dégradation de la biodiversité. Dans le Grand Est, l'urbanisation croît plus vite que la démographie et l'emploi. Cette dynamique d'étalement urbain constitue une menace pour les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit donc d'optimiser les espaces déjà urbanisés et de promouvoir un urbanisme plus durable.



Une réduction de la consommation du foncier naturel, agricole et forestier – forestier d'au moins **50%** d'ici 2030 et tendre vers **75%** d'ici 2050

D2. ÉVITER LES IMPACTS DES AMÉNAGEMENTS SUR LA BIODIVERSITÉ, LES RÉDUIRE, LES COMPENSER

Il s'agit de limiter les impacts des projets d'aménagements sur la biodiversité en assurant le bon déploiement par les porteurs de projets de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Cela implique que les porteurs de projet s'informent en amont sur les milieux potentiellement touchés, identifient les impacts qui pourraient être engendrés, adaptent les projets pour éviter et réduire ces impacts et compensent les impacts persistants, malgré l'adaptation du projet.



Une **base de données des mesures compensatoires cartographiées** pour mieux suivre l'application de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser »
Tout nouvel aménagement compatible avec les **continuités écologiques**

D3. DÉVELOPPER UNE GESTION OPÉRATIONNELLE INTÉGRÉE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La prolifération et l'expansion de nombreuses espèces exotiques envahissantes sont à l'origine de l'érosion de la biodiversité et déséquilibrent les écosystèmes. Il s'agit de développer des dispositifs de surveillance, de prévention et de gestion collective des Espèces Exotiques Envahissantes en favorisant notamment des réseaux écologiques robustes et en maintenant une biodiversité de qualité.



Une **plateforme Espèces Exotiques Envahissantes** du Grand Est pour signaler les espèces et accompagner leur gestion
Une **filière « végétal local » structurée** pour fournir tous les chantiers de plantation du Grand Est : plants forestiers, prairies, plantes aquatiques...

D4. LIER LE SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE PROJETS À DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

L'intégration de conditions environnementales dans le soutien économique de projets est une façon de mieux concilier les intérêts publics et privés, sensibiliser les entreprises et les collectivités sur les services rendus par la biodiversité. Il s'agit d'intégrer la dimension « biodiversité » dans la conception et la mise en œuvre de projets de toute nature et d'activités aussi bien privées que publiques.



Conditionnalité environnementale dans les subventions et dans les appels d'offres avec un système de **bonus** pour les projets les plus vertueux

D5. RÉDUIRE LES PLASTIQUES ET AUTRES DÉCHETS DANS LA NATURE ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce défi cible la production de déchets, leur collecte et leur recyclage. La présence de déchets, plastiques en particulier (micro et macro-plastiques), impacte les milieux du Grand Est. Les déchets flottants sont susceptibles d'atteindre d'autres régions, puis les océans. Ainsi, la région Grand Est a une responsabilité dans la collecte des déchets flottants sur ces grands fleuves.



- Des points de collecte et de valorisation des déchets aquatiques sur toutes les rivières majeures de la région, notamment pour réduire les rejets de plastiques en mer
- Interdire l'usage des plastiques à usage unique dans les zones à fort enjeu biodiversité

D6. ENCADRER LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

L'exploitation des ressources naturelles est à la base de nombreuses activités : l'agriculture, l'exploitation forestière ou bois énergie, l'extraction de granulats et de matériaux de construction... Une gestion durable des ressources naturelles est à promouvoir (cf défis A5, B4, B5, B6). La Stratégie Régionale Biodiversité réaffirme la nécessité de limiter au maximum leur impact sur les milieux.



- Un Schéma Régional des Carrières intégrant un haut niveau de protection des secteurs patrimoniaux

Afin de décliner de façon opérationnelle ces défis, des actions structurantes à 3 ans ont été définies. Ces actions sont présentées dans la « feuille de route ».



Mobiliser tous les acteurs

Face à l'érosion de la biodiversité, l'une des clefs de réussite est la mobilisation de tous les acteurs du territoire : les entreprises, les acteurs institutionnels, les associations et plus largement l'ensemble des citoyens. En ce sens, le partage des connaissances à travers tous les organismes et acteurs présents sur le territoire de la région Grand Est est un enjeu majeur.

La transmission des savoirs grâce à la sensibilisation, à la formation et à l'éducation, sont des conditions nécessaires pour donner l'envie et les moyens de préserver la biodiversité, qui reste à ce jour insuffisamment connue et prise en compte par les différents acteurs.

La mobilisation des acteurs privés est, du fait de leur forte emprise foncière et les impacts directs et indirects de leurs activités, considérée comme une priorité pour répondre à l'ampleur des enjeux. L'un des leviers d'action est de favoriser la montée en compétence des acteurs qui, du fait de leur profession, ont une emprise forte et des impacts sur la biodiversité (BTP, agriculture, viticulture, aménagement, industrie...). L'organisation de formation spécifique sur la biodiversité dans les cursus et secteurs à enjeux est une réponse portée par la SRB pour diffuser de nouvelles pratiques.

La sensibilisation des jeunes, notamment grâce à des dispositifs déployés dans les établissements scolaires, est également prioritaire pour une mobilisation de forte ampleur. Dans l'accompagnement des évolutions de pratique et les démarches de sensibilisation, les nombreuses associations d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable ainsi que les structures naturalistes du territoire sont très actives. Ces dernières participent fortement à l'amélioration de la connaissance régionale, tâche facilitée par leur structuration en réseau pérenne. Ainsi, la connaissance régionale sur l'état et l'évolution de la biodiversité est en progression. Il convient à présent de communiquer sur ces données pour favoriser le partage de connaissances et alerter sur la crise de la biodiversité. Par ailleurs, de nombreuses initiatives citoyennes sont à l'œuvre sur le territoire régional pour protéger l'environnement (jardins partagés, vergers, etc.). Ce type d'engagement convient d'être favorisé et soutenu pour diffuser ces pratiques bénéfiques à la biodiversité.

Pour réussir à mobiliser les différents acteurs du territoire, cet axe prévoit également des actions en faveur de la mutualisation de l'ingénierie en matière de biodiversité. L'objectif est de favoriser l'accès des acteurs aux ressources, moyens et outils existants qui peuvent être parfois opaques ou diffus.

Ainsi, pour mener à bien ces ambitions et favoriser l'engagement de tous ces acteurs, cet axe stratégique entend développer une communication ciblée, des moyens de sensibilisation et de formation adaptés à chacun ainsi qu'un renforcement de l'ingénierie.



E Défis

Afin d'atteindre ces enjeux, 7 défis ont été identifiés à l'échelle régionale :

E1. SENSIBILISER LES JEUNES ET LE GRAND PUBLIC

Il s'agit de sensibiliser largement les jeunes... et les moins jeunes aux enjeux de la biodiversité de leur environnement proche et de la région Grand Est pour, par la suite, favoriser l'engagement pour la biodiversité (cf. **défi E4**)



- Des projets d'établissement sur la Biodiversité généralisés dans les écoles, lycées et lycées agricoles
- Un réseau d'associations d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable et de structures naturalistes pérenne et structuré capable d'innover des cercles nouveaux et d'accompagner l'évolution des pratiques

E2. SENSIBILISER ET ENGAGER LES DÉCIDEURS (ÉLUS, ENTREPRISES...)

Il s'agit d'intégrer la biodiversité comme un atout dans les choix entrepreneuriaux et politiques au même titre que la rentabilité pour les entreprises ou le développement économique pour les collectivités. La sensibilisation et l'information à destination de décideurs s'appuiera sur les réseaux existants. Elle pourra notamment aborder les services rendus par la biodiversité, dont acteurs publics et privés profitent, la nécessité de les préserver et la manière de les préserver au travers de retours d'expérience.



- 200 sites industriels engagés dans la protection de la biodiversité
- 100 Territoires Engagés pour la Nature
- 70 Contrats Territoire Eau et Climat (CTEC)

E3. DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

Une communication opérationnelle visera à faire passer des messages ciblés sur l'état de la biodiversité et les actions menées et à mener pour la préserver. Il s'agira d'adapter les moyens, supports et discours aux acteurs cibles. Des actions de communication seront déployées dans l'objectif de sensibiliser et susciter l'envie d'agir en faveur de la biodiversité.



- Une communication annuelle sur l'évolution de la biodiversité régionale (en lien avec le **défi C4 Faciliter l'accès à la connaissance pour tous**)

E4. FAVORISER L'ENGAGEMENT

La préservation de la biodiversité passera par un engagement large des citoyens qui pourra se traduire dans les actes et les choix quotidiens (consommation, logement, déplacement, mode de vie). Il s'agira d'offrir l'opportunité à tous d'agir en faveur de la biodiversité



- Un fond d'aide aux initiatives citoyennes pour l'environnement pour soutenir les projets locaux (vergers, jardins partagés, espace biodiversité dans les quartiers...)
- Déploiement large de la démarche commune nature étendue aux enjeux de biodiversité



E5. FAIRE MONTER EN COMPÉTENCES LES PROFESSIONNELS

De nombreux secteurs d'activité, et par conséquent de nombreux professionnels impactent directement ou indirectement les milieux et la biodiversité. Il s'agit de former les professionnels sur les bénéfices rendus par la biodiversité et la manière dont leurs pratiques pourraient être adaptées pour la préserver voire la restaurer.



Un **module de formation eaux-biodiversité** dans les principales formations professionnelles du Grand Est : artisanat, agriculture, paysagiste, BTP, industrie, tourisme, sport

E6. RENFORCER ET MUTUALISER L'INGÉNIERIE

Les compétences techniques nécessaires à la réalisation de diagnostic, la conception de projets de préservation et de restauration de milieux et de trame verte et bleue sont présentes sur le territoire du Grand Est, disséminées dans différentes structures. Afin de faciliter l'accès à l'ingénierie, il s'agira de l'identifier, la localiser et le cas échéant couvrir les « zones blanches » pour faciliter l'émergence de projets.



- Une **cartographie régionale de l'ingénierie en matière de Biodiversité** pour permettre sa mutualisation et la couverture de zones blanches
- Une **mission régionale de coordination de l'ingénierie** à même de structurer des réseaux de conseil
- Optimiser les coopérations et encourager toutes formes d'expérimentation**

E7. FACILITER L'INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN FINANCIER ET LEUR COHÉRENCE

Il s'agit de permettre aux acteurs décidés à agir en faveur de la biodiversité d'accéder plus facilement aux informations relatives aux financements disponibles.



Création d'une **assistance aux élus et porteurs de projets** sur les choix de plantations, infiltration des eaux, gestion des espaces naturels...

Afin de décliner de façon opérationnelle ces défis, des actions structurantes à 3 ans ont été définies. Ces actions sont présentées dans la « feuille de route ».

Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité

Cet axe stratégique vise à répondre à différents enjeux et constats en matière d'efficacité et de cohérence des politiques publiques.

En effet, les politiques de préservation de la biodiversité ne peuvent aboutir que si les autres politiques sectorielles régionales et locales les prennent en considération : la mise en cohérence de l'ensemble des politiques est ainsi primordiale. Les politiques en faveur du développement des énergies renouvelables sont un exemple en la matière : si les infrastructures de production d'énergie renouvelables sont de véritables enjeux et atouts pour le territoire, elles peuvent aussi être source d'impacts négatifs sur l'environnement, qu'ils soient directs (destruction d'habitats, d'individus) ou indirects (rupture d'axes de migration, fragmentation, etc.).

Ainsi, concilier développement des énergies renouvelables et enjeux écologiques du territoire est un vrai pari pour le Grand Est, pari qui nécessite une cohérence de l'ensemble des politiques publiques.



Atelier territorial à Saint-Dié-des-Vosges, le 14 octobre 2019

La gouvernance de la biodiversité nécessite également d'être clarifiée pour gagner en efficacité puisqu'elle implique de nombreux acteurs (services déconcentrés de l'Etat, établissements publics, associations, etc.) dont les rôles et compétences ne sont pas toujours clairement définis. Cet enjeu de clarification est également recherché pour les dispositifs entre financeurs : face à l'existence d'une large palette d'aides financières pour des actions favorables à la biodiversité, les porteurs de projets peuvent rencontrer des difficultés de compréhension et d'accès. La mutualisation de ces dispositifs est de fait une priorité pour faciliter leur mobilisation. Par ailleurs, au regard de sa position géographique, le territoire du Grand Est a une responsabilité particulière dans la préservation et la restauration des continuités écologiques transrégionales et transnationales. Ces enjeux requérant l'intégration de dimensions qui dépassent la seule échelle régionale, des collaborations transfrontalières sont indispensables.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, cet axe entend ainsi clarifier la gouvernance de la biodiversité et garantir la cohérence entre les politiques régionales.

Des actions portent de ce fait sur la mutualisation des multiples dispositifs financiers, l'amélioration de la connaissance en matière de police de l'environnement et la réglementation.



F Défis

Afin d'atteindre ces enjeux, 4 défis ont été identifiés à l'échelle régionale :

F1. INTÉGRER LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES SECTORIELLES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, RÉGIONALES ET LOCALES

Certaines politiques publiques contribuent à accroître les pressions sur la biodiversité et les milieux, alors même que des alternatives sont envisageables, sans altérer l'objectif premier de ces politiques. Il s'agit de renforcer la cohérence entre les politiques publiques en intégrant la préservation de la biodiversité, et cela à toutes les échelles du territoire.



- **Une empreinte biodiversité neutre** : Faire en sorte que tous les investissements des collectivités soient sans incidence sur la biodiversité ou l'améliore
- **Des pressions nouvelles des Energies Renouvelables limitées** (éolien, bois énergie, méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité...) sur la Biodiversité
- **Un schéma de Massif des Vosges** déclinant l'ensemble de ses objectifs à partir de l'enjeu transversal de la transition écologique et énergétique

F2. CLARIFIER LA GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Les acteurs œuvrant en faveur de la biodiversité sont nombreux, certains avec des domaines et des compétences définies. Il s'agira de rendre lisible la répartition des missions entre acteurs.



- Une gouvernance du **Comité Régionale Biodiversité et du Collectif régional pour la biodiversité** établie
- **Une infographie « qui fait quoi »** en Grand Est pour la Biodiversité

F3. INTÉGRER LA DIMENSION TRANSFRONTALIÈRE ET TRANSRÉGIONALE

La biodiversité ne connaît pas de frontière. L'intégration de la dimension transfrontalière et transrégionale vise à coordonner les actions menées en faveur de la biodiversité et à coopérer pour rendre les actions plus efficaces. Les domaines d'actions possibles sont divers et pourront s'appliquer à la préservation des continuités écologiques, à la gestion de l'eau, à la lutte contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes ou encore une coordination en matière de police de l'environnement.



- **Des collaborations accrues et de nouveaux projets avec les pays et régions voisines** sur la restauration des continuités écologiques et la protection des espèces menacées
- **L'engagement de 4 plans fleuves transfrontaliers/nationaux** pour restaurer les berges et la qualité des eaux : Seine, Marne, Moselle, Rhin (en lien avec le **défi B3. Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides**)

F4. ASSURER DES CONTRÔLES DE LA RÈGLEMENTATION

Une importante réglementation existe concernant l'environnement et la préservation de la biodiversité. Il s'agit de renforcer les contrôles et de communiquer sur le rôle et les actions d'une police de l'environnement.



- **Une police de l'environnement plus visible et mieux comprise**
- **Une communication sur la réglementation et renforcement des contrôles locaux** en matière d'impact sur la biodiversité : les haies, zones humides, pollutions, dépôts sauvages de déchets, agrainage, prairies...

Afin de décliner de façon opérationnelle ces défis, des actions structurantes à 3 ans ont été définies. Ces actions sont présentées dans la « feuille de route ».



Mise en œuvre de la feuille de route

Le **Collectif régional** pour la biodiversité est l'instance de pilotage de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale. Les **pilotes** sont, pour la plupart des actions, désignés parmi ses membres.

Un suivi régulier de l'avancement des actions sera réalisé par le collectif et rapporté annuellement au Comité Régional Biodiversité.

Certaines actions structurantes pourront faire l'objet de **groupes de travail** qui auront pour rôle d'affiner les enjeux et de préciser l'action. Le groupe de travail rassemblera des membres du comité régional biodiversité ainsi que les acteurs pertinents pour travailler sur la problématique, tant du point de vue de l'expertise que de la connaissance du ou des territoires concernés. Le nombre et l'objet des groupes de travail sera déterminé par le collectif régional pour la Biodiversité.

Suivi dynamique de la stratégie Régionale Biodiversité

Le suivi de la stratégie Régionale Biodiversité sera assuré en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Biodiversité Grand Est.

Afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité, un bilan des actions menées et en cours sera réalisé annuellement, en faisant un suivi des indicateurs précisés pour chacun des défis.

Ce bilan sera présenté au Comité Régional Biodiversité ainsi qu'au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel qui auront pour rôle d'orienter la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité.



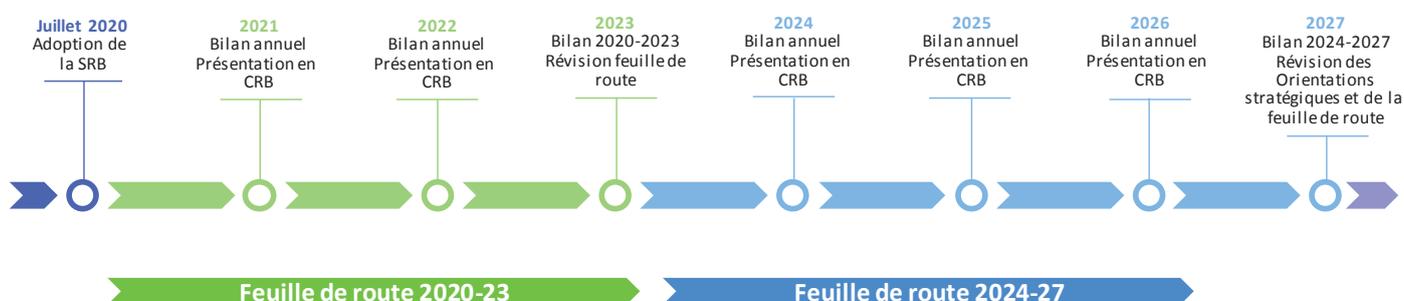
Ce bilan sera enrichi des résultats produits par l'Observatoire Régional de la biodiversité, dans le cadre de sa mission d'amélioration des connaissances, de surveillance et d'éclairage des politiques publiques (cf. ci-contre).

L'observatoire veillera ainsi à la mise en œuvre et au suivi d'indicateurs spécifiques des effets de la stratégie régionale pour la biodiversité à court, moyen et long terme.

Une communication grand public permettra de faire connaître les actions menées par les acteurs de la biodiversité en Grand Est.

La première feuille de route sera mise en œuvre de 2020 à 2023. Un bilan sera alors dressé pour identifier les nouvelles actions à mettre en œuvre pour relever les défis identifiés dans le document d'orientations stratégiques qui constitueront une nouvelle feuille de route (2024-2027). Un bilan plus large et plus approfondi en 2027 afin de réviser les objectifs stratégiques et opérationnels de la Stratégie Régionale Biodiversité.

MISE EN ŒUVRE DE LA SRB



Cigogne noire
(Source : Adobe Stock)

Direction de la transition énergétique, écologique et de l'environnement
Service Eaux et biodiversité
biodiversite@grandest.fr



L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil Régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur     